

SOMMAIRE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'HIVER 2027

Veuillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Cégep, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

FRAIS DE DEMANDE D'ADMISSION

Tous les étudiants qui présentent une demande d'admission ou de réadmission doivent acquitter les frais de demande d'admission non remboursables de 30 \$. Des frais supplémentaires non remboursables de 35 \$ sont exigés pour l'évaluation du niveau d'anglais des étudiants ne provenant pas d'une école secondaire anglophone du Québec.

ÉTUDIANTS À TEMPS PLEIN (citoyens canadiens et résidents permanents)

Un étudiant à temps plein est un étudiant inscrit à au moins quatre cours ou 180 heures de cours dans la session.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	MONTANT par session	MONTANT REMBOURSÉ si désinscription avant le 15 janv.	MONTANT REMBOURSÉ si demande faite avant le 12 févr.
Frais de scolarité			
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 20.00	\$ -	\$ -
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial Comprend : informations sur les études et les carrières, services d'aide, centres d'aide	\$ 25.00	\$ 25.00	\$ 25.00
Droits de toute autre nature Comprend : Internet, activités socioculturelles, conseil en matière d'aide financière, services sociaux et de santé, etc.	\$ 185.00	\$ 185.00	\$ -
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 230.00	\$ 210.00	\$ 25.00
Frais liés à l'association étudiante			
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ -
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 28.00	\$ 28.00	\$ -
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ -
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ -	\$ -
Fonds de mobilité durable (laissez-passer d'autobus)	\$ 10.00	\$ 10.00	\$ -
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 64.00	\$ 62.00	\$ -
Contributions facultatives *			
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
TOTAL (A+B+C)	\$ 334.00	\$ 312.00	\$ 65.00

Les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

* Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 12 février 2027.

** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 1 février au 27 février 2027 directement auprès de Plan Major au planmajor.ca/associations/slcsa/desistement/.

COURS « HORS-PROGRAMME »

Tous les cours suivis hors-programme sont facturés au tarif de 6 \$ par heure de cours pour chaque cours choisi.

CHANGEMENTS DE COURS ET ÉQUIVALENCES

Les demandes de changement de cours et d'équivalences sont au coût de 25 \$ par cours.

FRAIS DE NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

En plus des frais habituels, si vous êtes citoyen canadien, mais que vous n'êtes pas considéré comme résident du Québec, vous devez également acquitter les frais de 1 926 \$ par session. À noter que ces frais peuvent être modifiés sans préavis et sont remboursables jusqu'au premier jour de cours de la session, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

SOMMAIRE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'HIVER 2027

Veuillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Cégep, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

FRAIS DE DEMANDE D'ADMISSION

Tous les étudiants qui présentent une demande d'admission ou de réadmission doivent acquitter les frais de demande d'admission non remboursables de 30 \$. Des frais supplémentaires non remboursables de 35 \$ sont exigés pour l'évaluation du niveau d'anglais des étudiants ne provenant pas d'une école secondaire anglophone du Québec.

ÉTUDIANTS À TEMPS PARTIEL (citoyens canadiens et résidents permanents)

Un étudiant à temps partiel est un étudiant qui suit moins de quatre cours et moins de 180 heures de cours par session. Cet étudiant doit s'acquitter de 2 \$ par heure de cours pour chaque cours choisi.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	1 cours	2 cours	3 cours
Frais de scolarité ***			
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 5.00	\$ 10.00	\$ 15.00
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial Comprend : informations sur les études et les carrières, services d'aide, centres d'aide	\$ 6.00	\$ 12.00	\$ 18.00
Droits de toute autre nature Comprend : Internet, activités socioculturelles, conseil en matière d'aide financière, services sociaux et de santé, etc.	\$ 41.00	\$ 82.00	\$ 123.00
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 52.00	\$ 104.00	\$ 156.00
Frais liés à l'association étudiante			
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 28.00	\$ 28.00	\$ 28.00
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00
Fonds de mobilité durable (laissez-passer d'autobus)	\$ 10.00	\$ 10.00	\$ 10.00
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 64.00	\$ 64.00	\$ 64.00
Contributions facultatives *			
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
TOTAL:	\$ 156.00	\$ 208.00	\$ 260.00
plus FRAIS DE SCOLARITÉ ADDITIONNELS ****	\$ 2.00 par heure de cours		

Les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

* Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 12 février 2027.

** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 1 février au 27 février 2027 directement auprès de Plan Major au planmajor.ca/associations/slcsa/desistement/.

*** Consultez le tableau des étudiants à temps plein pour obtenir des informations sur les remboursements. Les frais remboursables peuvent l'être jusqu'au premier jour de cours, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

**** Les frais de scolarité additionnels ne s'appliquent pas aux étudiants réputés à temps plein, comme les étudiants en fin de DEC.

FRAIS DE NON-RÉSIDENT DU QUÉBEC

En plus des frais habituels ci-dessus, si vous êtes citoyen canadien, mais que vous n'êtes pas considéré comme résident du Québec, vous devez également acquitter les frais de 9.40 \$ par heure de cours. À noter que ces frais peuvent être modifiés sans préavis et sont remboursables jusqu'au premier jour de cours de la session, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

ÉTUDIANTS EN COMMANDITE

Les étudiants en *commandite* parrainés par leur établissement d'enseignement supérieur peuvent suivre un ou plusieurs cours au Cégep Champlain St. Lawrence. Ces cours sont précisés sur leur formulaire de commandite et sont sujet à la disponibilité des places. Chaque cas est traité individuellement.

SOMMAIRE DES FRAIS DE SCOLARITÉ DE L'HIVER 2027

Veillez noter que les frais suivants, fixés conformément au règlement n° 6 du Cégep, sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

FRAIS DE DEMANDE D'ADMISSION

Tous les étudiants qui présentent une demande d'admission ou de réadmission doivent acquitter les frais de demande d'admission non remboursables de 30 \$. Des frais supplémentaires non remboursables de 35 \$ sont exigés pour l'évaluation du niveau d'anglais des étudiants ne provenant pas d'une école secondaire anglophone du Québec.

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Les candidats qui ne possèdent pas la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent peuvent être admis à condition d'avoir un niveau d'études secondaires équivalent au Diplôme d'études secondaires du Québec.

FRAIS OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS	À temps plein	À temps partiel		
		1 cours	2 cours	3 cours
Frais de scolarité ***				
Frais d'inscription (non remboursables)	\$ 20.00	\$ 5.00	\$ 10.00	\$ 15.00
Droits afférents aux services de l'enseignement collégial	\$ 25.00	\$ 6.00	\$ 12.00	\$ 18.00
Droits de toute autre nature	\$ 185.00	\$ 41.00	\$ 82.00	\$ 123.00
A. Montant total des frais de scolarité	\$ 230.00	\$ 52.00	\$ 104.00	\$ 156.00
Frais liés à l'association étudiante				
Cotisation à l'association étudiante	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00	\$ 18.00
Assurance collective pour étudiants – Plan Major **	\$ 28.00	\$ 28.00	\$ 28.00	\$ 28.00
Plan d'aide aux étudiants – Plan Major (non remboursable une fois les cours débutés)	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00	\$ 6.00
Frais administratifs liés à la gestion des fonds par le Collège (non remboursables)	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00	\$ 2.00
Fonds de mobilité durable (laissez-passer d'autobus)	\$ 10.00	\$ 10.00	\$ 10.00	\$ 10.00
B. Total des cotisations liées à l'association étudiante	\$ 64.00	\$ 64.00	\$ 64.00	\$ 64.00
Contributions facultatives *				
Campagne de collecte de fonds	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
C. Cotisations facultatives	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00	\$ 40.00
SOUS-TOTAL : (D)				
	\$ 334.00	\$ 156.00	\$ 208.00	\$ 260.00
Droits de scolarité additionnel pour les étudiants internationaux **** (E)	\$ 7,575.00	\$36.83/heure		
TOTAL	\$ 7,909.00	(D) + (E)		

Les frais remboursables peuvent être remboursés jusqu'au premier jour de cours, soit le 15 janvier pour le trimestre d'hiver 2027.

* Le remboursement peut être obtenu en contactant le bureau du registraire (admissionslc@crcmail.net) avant le 12 février 2027.

** Les étudiants qui souhaitent se désinscrire de cette couverture d'assurance après le début de la session peuvent le faire du 1 février au 27 février 2027 directement auprès de Plan Major au planmajor.ca/associations/slcsa/desistement/.

*** Consultez le tableau des étudiants à temps plein pour obtenir des informations sur les remboursements. Les frais remboursables peuvent l'être jusqu'au premier jour de cours, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

**** Sous réserve de modifications en fonction de la réglementation gouvernementale. Ces frais sont remboursables jusqu'au premier jour de cours de chaque session, soit le 15 janvier pour la session d'hiver 2027.

ASSURANCE POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Tous les étudiants internationaux doivent fournir une preuve d'assurance maladie et hospitalisation valable pour l'année scolaire